

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2010

CP 10/07-35

L'an deux mil dix, le 19 juillet à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip,, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset et Astoul ;

Etaient excusés : MM. Moignard, Astruc et Bénech.

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS
PROGRAMME 2009**

Le Conseil Général soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités, notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes ainsi adoptés sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,
- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces subventions départementales viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à partir de ses lignes d'interventions traditionnelles et avec le programme Solidarité Urbain Rural (S.U.R.).

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et, d'autre part, d'affirmer notre volonté politique, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement,

seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pouvant faire l'objet de déplafonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2009,

II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,

III - LES MONTANTS DÉFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSÉS,

IV - LE RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

I - OPÉRATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2009

1 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux pour des subventions en capital

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subventions du Conseil Général			Dates de décision de la Commission Permanente
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	Principale €	Complémentaire €	Total €	
Castanet	Réseau - Mise en séparatif dans le bourg - 1ère tranche	55 500	19 425 (35%)	5 550 (10%)	24 975 (45%)	27/04/09
Comberouger	Réseau - Extension secteurs Pelis et Couloumet	80 000	28 000	8 000	36 000	27/04/09
Corbarieu	Réseau - Extension route de Montauban	27 311	9 558	2 731	12 289	27/04/09
Donzac	Réseau - Extension Zone de Montgelet - route de Bois Jourdan	32 330	11 315	3 233	14 548	27/04/09
Labastide du Temple	Réseau - Extension école maternelle	23 655	8 279	2 366	10 645	27/04/09
Labastide Saint Pierre	Station - Déshydratation boues avec table d'égouttage	112 000	42 560	11 200	53 760	
L'Honor de Cos	Station - Equipement en oxygénation du poste de relevage de la station de Loubejac	8 000	3 040	800	3 840	
Meauzac	Réseau - Extensions Tranche ferme 2 et Tranches conditionnelles 1 et 2	107 100	37 485	10 710	48 195	27/04/09
Molières	Réseau - Création du réseau au hameau d'Espagnol - 2ème tranche	48 459	16 960	4 846	21 806	22/02/10
Molières	Station - construction d'une station d'épuration au hameau d'Espagnol - 2ème tranche	17 407	6 615	1 740	8 355	22/02/10
Montesquieu	Réseau - Extension pour le groupe scolaire dans le bourg de Sainte Thècle	40 000	14 000	4 000	18 000	27/04/09
Saint Nicolas de La Grave	Réseau - Extension secteur de Nourette	16 850	5 897	1 685	7 582	27/04/09
Valence d'Agen	Réseau - Extension chemin de Fenié	46 710	16 349	4 671	21 020	22/02/10
Vazerac	Réseau - Extension à la zone d'activité	20 080	7 028	2 008	9 036	22/02/10
Total 2009 Subventions en capital		635 402	226 511	63 540	290 051	

2 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux pour une subvention en annuités

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subvention du Conseil Général en Annuités €	Dates de décision de la Commission Permanente
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT		
Montbartier	Réseau - Extension CD 5 et VC 2	620 000	279 000	22/02/10
Communauté de communes des Deux Rives	Station - Aménagements station de Valence d'Agen pour déshydratation des boues de la CC2R - 2ème tranche	631 100	302 928	
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Station - à Nègrepelisse - Accroissement à 4 000 EH - 2ème tranche	282 625	135 660	26/04/10
	Station - à Montricoux - Sécurisation station - 1ère tranche	45 200	21 696	
	<i>Sous total station</i>	----- 327 825	----- 157 356	
	Réseau - à Nègrepelisse - sur RD 65 route d'Albias	49 500	22 275	
	Réseau - à Nègrepelisse - Extension en zone artisanale	34 600	15 570	
	<i>Sous total réseau</i>	----- 84 100	----- 37 845	
	TOTAL :	411 925	195 201	
Total 2009 Subventions en Annuités		1 663 025	777 129	
Total 2009 Subventions en Capital et en Annuités		2 298 427	1 067 180	

II - INTERVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE SUR LES DOSSIERS RETENUS EN PROGRAMMATION 2009

Maître d'Ouvrage	Opérations		Subventions Agence de l'Eau Crédits traditionnels + Crédits SUR
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	
Labastide Saint Pierre	Station – Déshydratation boues avec table d'égouttage	57 270	27 489
L'Honor de Cos	Station – Equipement en oxygénation du poste de relevage de la station de Loubéjac	9 928	4 765
	TOTAL	67 198	32 254

III - MONTANTS DÉFINITIFS PROPOSÉS POUR L'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL, SUITE AUX DÉCISIONS D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subventions du Département €
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	
Labastide Saint Pierre	Station – Déshydratation boues avec table d'égouttage	112 000	26 271
L'Honor de Cos	Station – Equipement en oxygénation du poste de relevage de la station de Loubéjac	8 000	0
	TOTAL	120 000	26 271

IV - RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

PROGRAMMATION 2009		PROGRAMME DÉPARTEMENTAL		
BÉNÉFICIAIRES	OPÉRATIONS	PRINCIPAL article 2041454 sous-fonction 61	COMPLÉMENTAIRE article 2041456 sous-fonction 61	ANNUITÉS article 2041481 sous-fonction 61
		Montant	Montant	Montant
Labastide Saint Pierre	Station – Déshydratation boues avec table d'égouttage	26 271	---	---
L'Honor de Cos	Station – Equipement en oxygénation du poste de relevage de la station de Loubéjac	---	---	---
TOTAL		26 271	---	---

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur la proposition ci-dessus qui consiste à la diminution des subventions principales (article 2041454 - sous-fonction 61), et des subventions complémentaires (article 2041456 – sous-fonction 61), suite au positionnement de l'agence de bassin.

Je vous précise pour information l'état de consommation des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 2041454 - sous-fonction 61 :

Autorisation de programme 2009 :	198 030 €
Crédits déjà engagés :	152 430 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	26 271 €
Crédits disponibles :	19 329 €

Article 2041456 - sous-fonction 61

Autorisation de programme 2009 :	51 827 €
Crédits déjà engagés :	39 827 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	12 000 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide telle que définie ci-après la diminution des subventions principales (article 2041454 – sous-fonction 61), et des subventions complémentaires (article 2041456 – sous-fonction 61), suite au positionnement de l'agence de bassin :

PROGRAMMATION 2009		PROGRAMME DÉPARTEMENTAL		
BÉNÉFICIAIRES	OPÉRATIONS	PRINCIPAL article 2041454 sous-fonction 61	COMPLÉMENTAIRE article 2041456 sous-fonction 61	ANNUITÉS article 2041481 sous-fonction 61
		Montant	Montant	Montant
Labastide Saint Pierre	Station – Déshydratation boues avec table d'égouttage	26 271	---	---
L'Honor de Cos	Station – Equipement en oxygénation du poste de relevage de la station de Loubéjac	---	---	---
TOTAL		26 271	---	---

Adopté à l'unanimité.

Le Président,